

ARVIGNY. Un coup d'arrêt pour le projet d'eau osmosée

Le projet de production d'eau osmosée du Syndicat des eaux d'Île-de-France à Arvigny s'est heurté au rejet d'autorisation de la préfecture.

Produire une eau pure, sans calcaire, sans chlore, avec, en plus, des économies pour les utilisateurs, c'est le projet OIBP (Osmose Inverse Basse Pression), porté par le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif).

La technologie consiste à filtrer l'eau au travers d'une membrane percée de pores extrêmement fins, qui empêche le passage de la plupart des molécules. Voilà ce que souhaitait mettre en place le Sedif, notamment sur son site de l'usine de production d'eau potable d'Arvigny, entre Savigny-le-Temple et Lieusaint.

Face à l'opposition déterminée de l'ensemble des élus et associations du territoire, le projet a connu un coup d'arrêt, la semaine passée, avec le rejet, par la Préfecture de Seine-et-Marne, de la demande d'autorisation

environnementale, une décision qui faisait suite à la rencontre, le 14 janvier dernier, entre le préfet de Seine-et-Marne, et de nombreux élus, comme Marie-Line Pichery, maire de Savigny-le-Temple, Michel Bisson, président de Grand Paris Sud, ou encore Olivier Faure, député de la circonscription, qui avaient alors exprimé la nécessité d'appliquer le principe de précaution.

« Déterminés à poursuivre »

Les élus de Grand Paris Sud -qui vient de reprendre une grande partie du réseau d'eau de l'agglomération en maîtrise publique- soulignent en effet une double problématique à ce projet, qui demande un prélèvement de 15% d'eau en plus pour produire la même quantité d'eau potable qu'elle produit aujourd'hui, mais aussi le rejet en Seine d'un concentrat -représentant l'extraction de toutes les matières organiques



Le projet d'usine de traitement à Arvigny ©Sedif

et sels minéraux de l'eau- d'un volume équivalent à deux piscines olympiques par jour, qui va à l'encontre de toutes les politiques menées par les territoires, en matière de biodiversité notamment.

Tout en se félicitant de la décision de la préfecture, Grand Paris Sud a ainsi demandé au Sedif de renoncer à son projet.

De son côté, le Syndicat des eaux d'Île-de-France a, lui, pris acte de cette décision, regrettant l'impact qu'elle aura sur le déroulement des travaux de

l'usine pilote, et rappelant « que les collectivités locales du secteur aujourd'hui opposées au projet y étaient favorables en 2019 ».

« Nous sommes déterminés à poursuivre ce projet d'avenir et d'intérêt général, qui répond aux attentes de nos 4 millions d'usagers franciliens en matière de qualité de l'eau et devance les exigences croissantes des autorités en matière de santé », explique André Santini, président du Sedif.